

Public Concerné

Salarié de l'entreprise intervenant en préparation administrative/technique des travaux et encadrants les chantiers de travaux. Conception et réalisation de plans suite à des relevés topographiques ou en géolocalisation.

Prérequis

L'AIPR est l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux. Elle est obligatoire au 01/01/18 pour une ou plusieurs personnes par équipe sur le chantier, et en particulier pour les conducteurs d'engins de chantiers et de grues auxiliaires de chargement de véhicule utilisées dans le BTP ou les secteurs connexes.

Les deux possibilités les plus courantes permettant à l'employeur de délivrer une AIPR au travailleur sont :

- La présentation d'un CACES® antérieur à 2019 ne prenant pas en compte la réforme anti-endommagement (source : INERIS mandaté par le Ministère de l'Environnement), mais obligeant néanmoins l'employeur à s'assurer de la compétence du travailleur en matière de réseaux,
- L'obtention d'une attestation de compétence après réussite à un QCM encadré par l'Etat (autre dispositif que le présent module complémentaire).

Objectif

- Connaitre les dispositions générales ainsi que les risques liés à l'exécution de travaux à proximité de réseaux aériens ou enterrés dans le cadre de la formation AIPR Concepteur ou Encadrant

Durée et Nombre de stagiaires

- **1 jour soit 7 heures** pour un groupe allant de 1 à 10 stagiaires maximum.

Lieu de la Formation et Planification de date(s)

- Sur votre site en Intra : date à votre convenance.
- En Inter, au sein de l'un de nos centres : nous consulter pour obtenir le planning Inter.

Contenu de la Formation

- Les réseaux & les accidents,
- Les dispositions réglementaires,
- Les droits et obligations, responsabilités,
- Les intervenants des réseaux et leur rôle,
- Que faire en cas d'endommagement,
- Les risques liés aux réseaux,
- L'A.I.P.R
- Les identifications des réseaux,
- Les travaux à proximité des réseaux,
- Les travaux sans tranchée,
- Les travaux urgents,
- Que faire en cas d'accident,

- Les annexes,
- À savoir pour obtenir l'AIPR concepteur ou l'AIPR encadrant.
- **Examen individuel sous forme de Q.C.M par le biais de la plateforme Nationale d'examen Q.C.M - A.I.P.R du Ministère de l'environnement.**
- **Lors de sa connexion, le candidat se voit délivrer un n° de « ticket » lui permettant de répondre au QCM. Ce n° n'est valable qu'une fois.**

Equipe Pédagogique - Qualification des Intervenants

- Nos formateurs AIPR Encadrant ou Concepteur sont des formateurs en prévention des risques expérimentés sur ce thème et détenteur de l'AIPR.
- Notre centre de formation (Centre n° 1069) est agréé Centre National d'Examen AIPR par le MEDD (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire).
- Responsable Pédagogique : LAKAL Bruno.

Moyens Pédagogiques

- Développement du cours dans une salle avec table et chaises, tableau type paper-board.
- Déroulé du support de cours sur ordinateur et diffusé par un vidéoprojecteur.
- Tests blancs via la plateforme Nationale.
- Validation des acquis par le biais du Q.C.M sur objet connecté.
- Délivrance de l'A.I.P.R à compléter par l'employeur.
- En cas d'échec, une attestation d'échec sera remise au candidat.

Modalités de mise en œuvre

- Exposé participatif, exposé interactif, étude de cas, entraînement QCM.

Evaluation et Sanction

- Evaluation des connaissances théoriques par le biais du Q.C.M.,
- **Sanction :**
 - Attestation de Formation,
 - Délivrance de l'AIPR Concepteur ou Encadrant valable 5 ans